

La pêche de la bonite

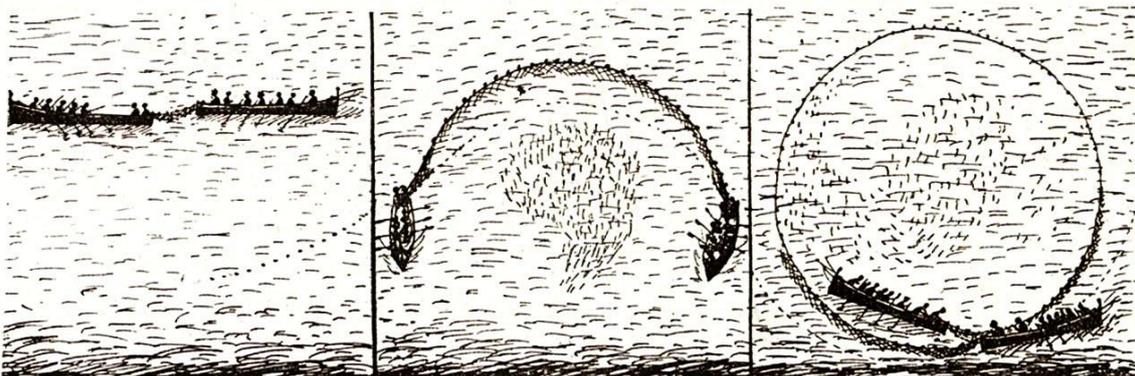


Fig. 2. — En expectative.

Fig. 3. — Banc de bonites que l'on cerne.

Fig. 4. — Banc de bonites cerné.



Fig. 5. — Une pièce de bonitière calée à poste fixe.

Gravures extraites du traité de pêche maritime

Traité de pêche maritime pratique et des industries secondaires en Algérie

Nous revenons aujourd'hui sur l'ouvrage de M.V.F. Garau, dont le manque de place nous a obligé à parler succinctement dans notre numéro.

La pêche à la bonite étant en ce moment d'actualité, nous complétons notre article en reproduisant une gravure et un exemple du *Traité de pêche maritime pratique* :

Les armateurs de bateaux bien grés en engins de pêche possèdent, outre le sardinal et le lamparo, la bonitière pour s'en servir, également, quand les bonites se présentent.

On capture les bonites pendant toute la saison d'été, principalement dans les mois d'avril, mai, juin et d'août au 15 septembre, mais surtout au moment de l'apparition de la nouvelle lune, qui a pour effet de faire rapprocher de la côte ces poissons migrateurs poursuivant les petites sardines.

Les pêcheurs surveillent toujours le large d'une hauteur. Quand ils aperçoivent un point bleuâtre, cela indique un banc de bonites (le banc ne peut être aperçu que par temps calme ou légère brise). Aussitôt les bonitières sont mises à bord, ou s'y trouvent déjà si on a aperçu des banc les jours précédents, et les deux bateaux, car ils doivent être deux, vont se poster au large par des fonds de 20 mètres au plus (pas plus au large, car le filet mesurant 20 mètres en hauteur la ralingue du liège doit

rester à fleur d'eau et celle du plomb bien appuyée au fond), puis joignent leurs engins ensemble et se tiennent poupe à poupe (fig. 2 d'autre part). Si le banc se dirige plus près du rivage, les bateaux en font autant, doucement et sans bruit, et l'attendent au passage ; si le banc passe plus au large de 20 mètres de fond, il n'y a rien à faire, car la ralingue du plomb ne toucherait pas le fond.

Mais le banc approche dans de bonnes conditions et le moment d'agir étant arrivé, les deux bateaux partent rapidement en sens contraire (fig. 3), entourent le poisson et viennent se rejoindre en se croisant le plus près possible ; le poisson est cerné (fig. 4). Ensuite, l'espace est réduit le plus possible en hâlant sur les deux extrémités des filets et finalement on apeure le poisson, qui est forcé de se mailler. Quand les bonites sont trop grandes, ne pouvant se mailler dans les mailles trop petites, on cale alors dans la partie cernée et à plusieurs reprises une pièce de bonitière qu'on hâle, dans ce cas, comme le lamparo en tirant davantage la ralingue inférieure. Lorsqu'une grande quantité de bonites sont entourées, la bonitière cernant le poisson est laissée à la mer des fois pendant quatre et cinq jours ; l'on puise dedans tant qu'il reste du poisson et on en abandonne le moins possible, car on ne peut capturer jusqu'au dernier.

Pendant que le filet file du bord, les deux hommes le dirigeant doivent faire une extrême attention que les balles de plomb ni les lièges ne s'engagent dans les mailles de la nappe, ce qui causerait une ouverture formant porche, surtout à la ralingue plombée, et par où tout le poisson passerait sans qu'il en reste un seul.

Les caleurs eux-mêmes ne doivent pas se laisser prendre bras ou jambes par les plis du filet, sous peine d'être entraînés à la mer, car les bateaux filent très rapidement.

Ils ne doivent pas avoir de boutons aux effets auxquels les mailles puissent s'accrocher, etc., etc...

V.F. GARAU

Source :

- *L'Illustré algérien. Journal hebdomadaire, illustré, littéraire, mondain, artistique et sportif, paraissant le jeudi. 1909/05/27.*
- *Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France*

